

AVIS

VILLE DE FREYMING-MERLEBACH Participation du public par voie électronique Permis d'aménager N° PA 057 240 20 V 0001

Par arrêté du Maire n° 2021/11 en date du 1^{er} mars 2021, il sera procédé à une participation du public par voie électronique du 23 mars 2021 au 22 avril 2021 inclus, dans le cadre de l'instruction de la demande de permis d'aménager n° PA 057 240 20 V 0001 déposée le 28 août 2020, complétée le 18 décembre 2020, portant sur la création d'un lotissement dit du « Parc à Bois », situé au Bettinger Wald au sein de la ZAC de la Vallée de la Merle à Freyming-Merlebach, déposée par la SODEVAM – 14bis, boulevard Paixhans 57011 METZ.

Le dossier mis à la disposition du public porte notamment sur l'actualisation de l'étude d'impact de la Z.A.C. de la Vallée de la Merle, et comprend :

- Le dossier de demande de permis de construire ;
- Les avis émis sur cette demande ;
- L'évaluation environnementale (étude d'impact) ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale ;
- Le mémoire en réponse du pétitionnaire ;
- Une note de présentation du dossier mis à la consultation ;
- La délibération autorisant le Maire à engager la procédure de participation du public par voie électronique ;
- L'arrêté du Maire prescrivant la procédure de participation du public par voie électronique.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune de Freyming-Merlebach : www.freyming-merlebach.fr, où les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire part de leurs observations ou questions sur le registre électronique qui sera mis à leur disposition le temps de la participation du public par voie électronique. Les intéressés pourront également faire part de leurs observations ou de leurs questions en utilisant l'adresse de courrier électronique suivante : consultationparcabois@freyming-merlebach.fr.

Le dossier support papier sera consultable à la Mairie de Freyming-Merlebach – 42, rue Nicolas Colson – 57800 Freyming-Merlebach, au Service Urbanisme, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès du Service Urbanisme de la Mairie au 03 87 29 69 72.

A l'expiration du délai de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée. Celle-ci sera adressée au maître d'ouvrage de l'opération, la SODEVAM, qui adressera une réponse au Maire de Freyming-Merlebach.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique, la synthèse rédigée à l'issue de la participation, la réponse du maître d'ouvrage à la synthèse, ainsi que la décision du Maire relative à la demande de permis d'aménager N° PA 057 240 20 V 0001 seront consultables sur le site internet de la commune, www.freyming-merlebach.fr pendant trois mois à partir de la publication de la décision relative à la demande.

Le Maire :

Pierre LANG